

# Département DE L' AISNE

\* \* \* \* \*

**COMMUNE DE Villers St Christophe**  
**Siège de l'enquête publique**

\* \* \* \* \*

## **Autorisation unique d'exploitation d'un parc éolien de 8 machines**

**Enquête Publique du 30 mars au 30 avril 2015**

### **CONCLUSIONS**

**du Commissaire Enquêteur**

**à Monsieur le Préfet de l'Aisne**

# **CONCLUSIONS DU COMMISSAIRE ENQUÊTEUR**

## **I-Présentation du cadre de l'intervention du commissaire enquêteur**

### *a) Demande de désignation et organisation de l'enquête*

Par courrier en date 9 février 2015, Monsieur le Directeur Départemental des Territoires de la Préfecture de l'Aisne sollicite Madame la Présidente du Tribunal Administratif d'Amiens afin d'obtenir la désignation d'un commissaire enquêteur.

L'enquête publique portera sur la demande d'autorisation unique d'exploiter un parc éolien sur la commune de Villers St Christophe.

La société Energie Team ayant déposé la demande d'exploitation pour le compte de la société « la ferme éolienne de Villers St Christophe »

Par décision en date du 10 février 2015, Madame la Présidente du Tribunal Administratif d'Amiens me désigne, André-Noël STERN, en qualité de commissaire enquêteur titulaire et Madame Nadia Quievreux comme commissaire enquêteur suppléant.

Par arrêté en date du 4 mars 2015, Monsieur le Préfet de l'Aisne fixe les dates de l'enquête publique :

- **Du lundi 30 mars au jeudi 30 avril 2015**

*Le rayon d'affichage de 6 km, incluant 24 communes de l'Aisne, 18 de la Somme et 1 commune de l'Oise, soit un total de 43 communes.*

*Le siège de l'enquête publique est fixé en mairie de Villers St Christophe*

### *b) Le dossier mis en enquête publique*

a-1) Dossier principal de 465 pages (format A3) regroupant l'intégralité des différentes étapes suivies pour la réalisation de la demande d'autorisation d'exploitation.

a-2) D'un dossier des annexes à la demande d'autorisation d'exploitation

a-3) D'un résumé non technique de 38 pages

a-4) D'un projet architectural

a-5) D'un dossier de type classeur Annexe II plans des abords

a-6) D'un second classeur contenant l'avis de l'autorité environnementale

### *c) L'objet de la demande*

La demande porte sur la création d'un parc éolien de 8 aérogénérateurs d'une puissance totale de 20 à 22,6 MW.

Ces machines ne sont pas identifiées à la date de l'enquête publique.

Pour des raisons de respect des règles de la circulation aérienne, elles seront de deux hauteurs différentes:

4 auront une hauteur totale de 130 mètres

4 auront une hauteur totale de 180 mètres.

Le parc sera implanté dans la commune de Villers St Christophe (Aisne 02520)

Cette commune est limitrophe aux départements de la Somme et de l'Oise.  
La production totale estimée pour l'établissement du plan de financement et ramenée à la production maximale du parc par vent constant est de 40 000 MW soit la consommation d'environ 20 000 foyers.

Le montage financier prévoit un financement par la C.N.R. investissement à hauteur de 80 %  
La société Energie Team exploitation se chargeant de l'ensemble de l'exploitation des installations techniques.

La demande formulée entre dans le cadre de l'autorisation unique des I.C.P.E. compte tenu de la hauteur des infrastructures.

d) *Déroulement de l'enquête*

L'enquête s'est déroulée du 30 mars au 30 avril 2015 dans les locaux de la mairie de Villers St Christophe.

Cinq (5) permanences ont été tenues par le commissaire enquêteur, conformément à l'arrêté d'enquête publique, aux jours et heures fixés.

Compte tenu des heures d'ouverture de la mairie, le public a disposé de 47 heures pour déposer ses observations.

Lors des permanences l'association « vent de colère » a délégué en général deux personnes.  
Cette présence a sans doute empêché d'éventuelles personnes favorables de s'exprimer librement.

La préfecture de l'Aisne avait mis sur son site le résumé non technique du dossier

Les membres des associations s'étaient par ailleurs procuré le CD du dossier complet auprès de la préfecture de l'Aisne.

Globalement je considère que l'enquête s'est déroulée dans un climat plutôt serein.

e) *Les observations et courriers du public*

Au cours de l'enquête, 150 observations, toutes défavorables, ont été portées sur le registre ouvert en mairie.

Dans les observations écrites, j'ai relevé 56 courriers dont 3 pétitions.

Un message par voie électronique favorable au projet m'est parvenu sur ma messagerie personnelle. Il semblerait que ce message ne soit pas parvenu en mairie de Villers St Christophe.

Une analyse des observations figure dans mon rapport.

Un procès-verbal de synthèse a été remis à Energie Team, par mes soins, le 5 mai.

Le 28 mai, la Direction Départementale du Territoire, m'a fait parvenir la délibération d'une commune accompagnée d'une observation en date du 27 avril.

Cette observation parvenue après la date de clôture a été traitée dans mon rapport.

J'ai classé et répondu dans la mesure de mes compétences à ces observations.  
Certain sujets relevaient directement du maître d'ouvrage.

f) *Les réponses et mémoire en réponse*

Le maître d'ouvrage m'a fait parvenir son mémoire en réponse le 19 mai.

Deux documents le composent

Document N° 1 synthèse des réponses aux observations (37 pages)

Document N° 2 Annexes en référence aux réponses (548 pages)

Dans son mémoire le maître d'ouvrage répond aux observations générales formulées par le public.

Dans ses annexes il communique des éléments documentaires.

J'estime que seules les annexes 16, 17, 19, 23, 25 et 28 sont en lien direct avec le projet.

*Commentaire du commissaire enquêteur sur l'ensemble des observations et réponses*

Peu d'observations ou de réponses ont un lien direct avec le projet. J'ai retrouvé au travers de ces documents les discours "stéréotypés" des uns et des autres.

L'association "vent de colère" a joué son rôle en stigmatisant les aspects négatifs généraux et souvent connus de tous.

g) *Observations du Commissaire Enquêteur*

Lors d'une première lecture j'ai formulé, ainsi que Madame Quièvreux, des observations avant notre entretien préalable avec Energie Team.

J'ai par ailleurs, dans le procès-verbal de synthèse, formulé des observations complémentaires.

J'estime qu'une partie de ces observations ont reçues une réponse dans le mémoire en réponse. Toutefois certains points me semblent encore très flous.

***En conclusion de cette enquête:***

Ainsi que je l'ai formulé dans mon rapport, nous constatons dans les enquêtes publiques, surtout celles, portant sur les implantations d'éoliennes, la présence de quatre entités:

- 1) Les « favorables » et les « muets » ils ne se font pas toujours connaître.
- 2) Les « antis » organisés ou non qui font connaître leur opinion
- 3) L'administration qui apporte ses avis en fonction des textes en vigueur
- 4) Le porteur du projet qui « vend » son projet et se revendique du « bien général »

Au cours de la rédaction de ce rapport, il m'est apparu que les groupes 2 et 4 présentaient en grande partie des discours très "formatés" par leurs instances nationales.

Nous y retrouvons tous les concepts de leur appartenance.

Ces arguments ainsi programmés, n'entraînent pas de possibilités réelles de dialogue et de force de proposition.

Ces dossiers deviennent de plus en plus "sensibles" car une forte opposition s'est fait jour et s'est organisée.

Il me m'appartient pas de chercher les causes de cette opposition.

En ce qui concerne le projet, il est difficile, au milieu des arguments avancés par les deux parties, d'extraire ceux qui lui sont liés directement.

### ***A) Eléments en faveur du projet***

#### ***a) Engagements***

Ce projet répond aux attentes des engagements Français en matière d'énergie renouvelable. Le Schéma Régional Eolien reprend pour la Picardie ces engagements.

#### ***b) L'apport financier pour la commune***

L'apport financier pour la commune est en cours de négociation avec la communauté de communes. Son montant, même relativement faible en apparence, est très important dans le budget.

c) Les différentes études présentées dans le dossier mis en enquête publique sont de bonnes qualités. Toutefois certaines précisions devront être apportées.

d) Le maître d'ouvrage répond de façon honnête aux différentes observations du public quoique de façon un peu trop documentaire.

e) En ce qui concerne le respect des règles administratives le maître d'ouvrage fait preuve d'un grand professionnalisme.

### ***B) Eléments en défaveur du projet***

#### ***1) Le positionnement du parc***

Le premier constat que je fais est la forme en éventail de 180° et de près de 4 km du parc. Cet arc de cercle impacte directement le côté ouest de la commune de Villers St Christophe.

Le second constat est que le maître d'ouvrage ne parle que de Villers St Christophe et non des communes limitrophes situées au delà du parc.

Les communes ou hameaux tels que Douilly, Auroir, Sancourt, Douchy, Aubigny aux kaisnes, sont directement impactés par cette implantation.

#### ***2) Impact paysager***

Malgré les dénégations du maître d'ouvrage le paysage de ces communes sera directement impacté par le parc.

Premièrement

Le niveau d'implantation sur le plateau fera que les éoliennes seront en surplomb de ces communes.

Deuxièmement

L'effet "openfield" les feront encore plus ressortir.

### *3) La proximité des habitations*

Les premières habitations impactées par le projet ne sont qu'à 563 mètres.

Cette distance est conforme en termes légaux. Toutefois le photo montage N°16 des annexes du mémoire en réponse, prouve l'impact visuel réel dans le paysage et à la vue des résidents en limite de la commune.

### *4) Les impacts*

Deux éoliennes, malgré les dénégations du maître d'ouvrage, m'interpellent.

Eolienne **E4** située en zone de périmètre protégé du captage d'eau de la commune de Villers St Christophe.

Les travaux de réalisation du socle ne vont ils pas créer, malgré toutes les précautions, un ébranlement du sous sol et la création de micro fissures permettant à des éléments polluants d'atteindre la nappe phréatique.

Eolienne **E8** située à proximité de la route D34.

D'éventuels incidents (non souhaités et sans doute improbables) n'entraîneraient ils pas des conséquences graves ?

### *5) Le dossier*

Malgré sa qualité, l'ensemble du dossier est basé sur des éléments statistiques. Le groupe Energie Team gère d'autres parcs éoliens. Seuls les éléments les moins vérifiables sont exploités.

L'absence de photos comparatives d'autres parcs éoliens, ne permet pas de donner une idée précise de l'impact visuel.

Le dossier est un peu brouillon car pour suivre un thème, il faut sauter d'un chapitre à l'autre.

Sur certains points, comme dans beaucoup de dossier, il manque de pédagogie élémentaire.

### *6) L'opposition des riverains et des conseils municipaux*

Même si je souhaite en faire abstraction, il semble nécessaire d'en tenir compte.

### *7) L'importance du parc*

Pour des raisons économiques le maître d'ouvrage développe un parc de 8 machines.

L'implantation en arc de cercle ressemble fort à une occupation du terrain dans un espace favorable.

Cet arc occupe un linéaire de 4,1 Km

### *8) Les mesures compensatoires*

Le maître d'ouvrage affirme dans sa réponse à mes interrogations le 17 mars qu'en dehors de la réfection des trottoirs de la commune aucune autre mesure n'est possible.

J'estime, qu'un investissement de 100 000€ pour un résultat d'exploitation de près de 2 000 000€ annuel, est très marginal.

### *9) Perception du projet*

Ainsi que je l'ai précisé plus haut la part "subjective" de ce dossier est très forte malgré tout.

L'acceptation ou non du projet est une affaire de rapport entre le "bien être" des résidents et la réponse à des objectifs collectifs fixés par les instances politiques.

#### *10) Le mémoire en réponse*

Ce document est lui aussi très générique et les annexes ainsi que je l'ai signalé sont plus bibliographiques qu'explicatives.

Ceci nuit à la crédibilité du projet.

Dans son annexe 17 le maître d'ouvrage reprend en simulation photo des options plus rapprochées mais sans les expliciter.

Il estime que le positionnement choisi est le meilleur pour éviter un effet de saturation visuel.

Dans son annexe 25 le maître d'ouvrage présente des photos simulations sur l'impact du parc sur la ville de Ham.

Une fois encore ces photos sont prises avec les habitations de Ham en premier plan.

#### *11) La présence d'autres parcs*

Le maître d'ouvrage dans son analyse des effets cumulés prend en considération les parcs connus ou installés (ce qui est conforme à la législation)

Dans ses annexes au mémoire en réponse en annexe 25, le maître d'ouvrage propose une carte des parcs connus et leur distance par rapport au projet.

L'enquête publique a fait apparaître qu'un autre parc sur les communes de Margny et Douilly était en cours avec 13 machines.

Le secteur sera donc "couvert" par 21 machines qui viendront s'ajouter à celles en place.

#### *12) Absence de documents d'urbanisme*

Cette absence de documents permet au maître d'ouvrage un positionnement en sa faveur.

### ***Le Schéma Régional***

Dans le Schéma Eolien Régional les zones d'implantation favorables ont été définies.

Il semble toutefois que l'aspect urbanisation n'est pas assez mis en avant.

La densification des zones risque, à terme, de créer un effet négatif sur l'acceptation de l'éolien par les résidents de ces secteurs.

Il appartient donc aux instances administratives d'analyser ce facteur d'acceptabilité dans ces zones.

#### ***Constatant que :***

La durée de l'enquête répond aux attentes de l'arrêté de monsieur le Préfet de l'Aisne.

Que le public a pu déposer ses observations

Que le maître d'ouvrage a répondu à ces observations de manière honnête

Que le bilan des avantages et des inconvénients est plus en faveur des inconvénients

Qu'après analyse des pièces du dossier, j'estime que le projet est surdimensionné et très impactant tant pour la commune de Villers St Christophe que pour l'ensemble des communes limitrophes.

Pour toutes ces raisons/

## **JE DONNE UN AVIS DEFAVORABLE**

### **En guise de conclusion**

La production d'électricité par l'éolien n'est pas à remettre en cause. Le choix des zones d'implantation, même si elles sont conformes au Schéma Régional, doit prendre en considération la présence des lieux de résidences.

L'électricité produite par des énergies renouvelables, ne viendra que ponctuellement se substituer à celle des installations classiques.

Il est de notre responsabilité de ne pas accroître les effets sur le climat.

La consommation d'électricité est de plus en plus forte et encouragée. Les moyens de production devront être mis en adéquation avec ces besoins.

Le bien être général devant également prendre en considération le respect des habitants et de leur cadre de vie.

Fait à st Quentin le 12 juin 2015

  
Le commissaire enquêteur  
A.N. STERN